

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 24 juillet 2006

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 30 |

L'an deux mille six, le 24 juillet à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la place Bellevue à Arboras sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude - Mme MARTIN Françoise - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
18 juillet 2006

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. DELFAU Gérard - Mme Isabelle VIVIEN Mme - GERBAL Renée - M. ASTIE Michel -

Date d'affichage

Absents - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle -

Date de retrait d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. Jacques Donnadiéu est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

60-2006 Décision modificative n°5 – fonds de concours : Aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale à Gignac

Madame Françoise Martin informe le Conseil communautaire que les crédits prévus au chapitre 204, article 20414 « Subventions d'équipement » du budget primitif 2006 s'avèrent insuffisants.

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 26 juin 2006 sur le principe d'un soutien à l'aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale Vallée de l'Hérault sur la commune de Gignac. Il a voté le versement d'un fonds de concours de 69 526,56 € à la commune de Gignac afin de l'aider à financer la part des travaux d'aménagement non subventionnés par les partenaires financiers de ce projet.

Madame Françoise Martin propose d'effectuer un virement de crédit de 69 526,56€ de chapitre à chapitre en section d'investissement au niveau des crédits non individualisés prévus à l'article 2031 du chapitre 20.

Les crédits non individualisés inscrits au chapitre 20, article 2031, s'élèvent à 300 000€ et ont été inscrits au budget supplémentaire 2006.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses - 20414 – 204 « Subvention d'équipement » | | 69 526,56€ |
| Dépenses - 2031 – 20 « Frais d'études» | 69 526,56€ | |

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- cette décision modificative

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET